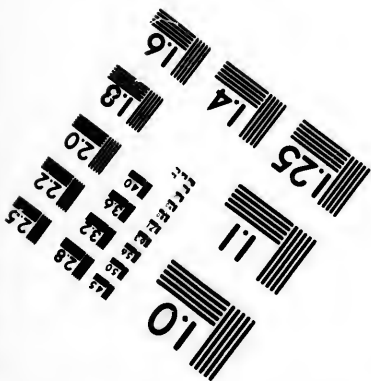
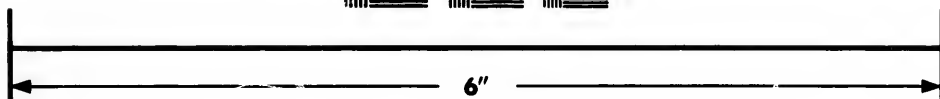
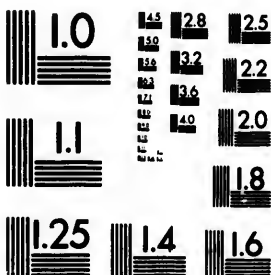


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

128  
132  
122  
120  
118

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

11  
10  
01

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

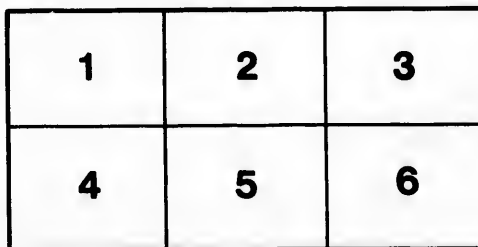
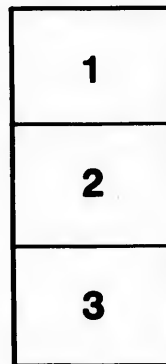
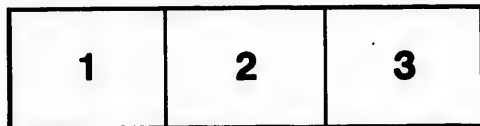
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à



32X



1807

227

# MANDEMENT de Monseigneur l'Evêque de Québec pour des Actions de grâces publiques.

## JOSEPH OCTAVE PLESSIS

*Par la miséricorde de Dieu et la grace du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec &c. &c. Aux fidèles de la partie de notre Diocèse comprise dans les limites du Bas-Canada, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

**N**OUS n'avons cessé, NOS TRES-CHERS FRERES, de vous inculquer en toute occasion les principes de loyauté, de respect et d'attachement dont vous devez être pénétrés pour notre Auguste Souverain et son Gouvernement. Nous vous avons plusieurs fois répété que ces paroles du Chef des Apôtres, *Craignez Dieu, honorez le Roi*, n'étaient pas seulement un conseil, mais un précepte et un article essentiel de la morale évangélique; que vos pères dans la Foi n'avaient jamais suivi d'autre doctrine; que soumis à des maîtres durs et impérieux, à des empereurs payens, à des persécuteurs obstinés, ils ne s'étaient pas cru pour cela dispensés de l'obéissance et de la fidélité qui doivent attacher les sujets au Souverain; qu'instruits par l'Apôtre des gentils, ils étaient soumis à leurs Supérieurs civils *non par la crainte de leur colère, mais pour Dieu et par principe de conscience.*

1 Petr. 2. 17.

Rom. 13. 5.

Nous aurions pu ajouter que, même de nos jours, des milliers de Catholiques gémissent encore sous des loix oppressives; que gênés dans l'exercice de leur culte, ils sont assujettis à des privations et à des inhabiletés que la religion seule peut leur rendre supportables; que noircis, calomniés, trahis et *rendus odieux pour le nom de J. C.* ils n'en observent pas moins scrupuleusement le précepte que leur a laissé leur divin Maître de *rendre à César ce qui appartient à César, comme ils rendent à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

Matt. 10. 22.

Ibid. 22. 21.

La vue de leurs souffrances contrastant avec le bonheur dont vous jouissez, **NOSTRES-CHERS FRERES**, doit vous le rendre infiniment précieux. Vous n'avez pas pour Souverain un de ces maîtres *difficiles et fâcheux* dont parle St. Pierre, mais un Roi, le père et l'ami de son peuple; un Roi *qui ne porte pas l'épée sans raison*, puisqu'elle est sans cesse tirée pour votre défense; un Roi qui chaque jour vous donne de nouvelles preuves de son affection paternelle; un Roi sous la protection duquel il n'est aucun de vous qui ne puisse remplir librement tous ses devoirs Religieux; un Roi qui vous a fait jouir des douceurs de la paix au milieu des horreurs de la guerre qui désole l'Europe et dans laquelle il se trouve lui-même engagé depuis près de quinze ans; un Roi, qui en vous accordant une Constitution libérale, sur le modèle de celle du Royaume Uni, a trouvé dans sa bienfaisance et dans celle de son Auguste Parlement, le moyen de vous conserver vos anciennes loix de propriété; avantage dont il serait difficile de trouver des exemples dans aucune des colonies soumises à la Grande Bretagne, et qui suffit

1, Petr. 2. 18.

Rom. 13. 4.

seul pour exciter en vous les sentimens de la plus vive reconnoissance. Voilà des réflexions qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit et que nous n'avons cessé de rappeler à nos auditeurs, tant dans nos instructions publiques que dans nos conversations particulières. Vous les avez saisies, Nos TRES-CHERES FRERES, ces réflexions; vous vous en êtes pénétrés: vous avez compris que vos intérêts n'étoient pas distingués de ceux de la Grande Bretagne: vous êtes convaincus, comme nous, qu'il est impossible d'être bon Chrétien, sans être sujet loyal et fidèle; que vous feriez indignes du nom de Catholiques et de Canadiens, si, oubliant les règles de votre sainte Religion et les exemples de vos ancêtres, vous montriez ou de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de remplir vos devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur Souverain et à la défense de leur pays.

Aussi n'avez-vous attendu ni que cette Province fût menacée d'une invasion prochaine, ni même que la guerre fût déclarée, pour donner des preuves de votre zèle et de votre bonne volonté pour le service public. Au seul soupçon, aux premières apparences d'une rupture avec les Etats voisins, vous avez paru ce que vous devez être, c'est-à-dire prêts à tout entreprendre et à tout sacrifier plutôt que de vous exposer à changer de Gouvernement et à perdre les avantages inestimables que vous assure votre situation présente.

Le Représentant du Roi a jugé convenable d'émaner un ordre pour la levée du cinquième de Milices. Cet ordre a été reçu avec tout le respect convenable par les premiers Officiers de chaque bataillon. La louable ardeur avec laquelle ils ont pris soin de le mettre à exécution, s'est communiquée des Etats Majors aux officiers subalternes et de ceux-ci aux Compagnies entières. Partout du zèle; partout de l'empressement; partout des Volontaires dont il a fallu réprimer l'ardeur pour ne pas excéder le nombre d'hommes demandé.

Ce premier succès dont la Colonie n'a montré d'exemple à aucune époque antérieure, nous assure d'avance que la même loyauté se soutiendra quand il en faudra venir au rassemblement des Miliciens désignés dans chaque paroisse pour le service effectif, et qu'elle redoublera, si jamais une Puissance ennemie vous force d'en venir aux mains. *Béni soit, Nos TRES-CHERES FRERES, le Dieu de toute consolation* qui a mis dans vos cœurs des dispositions si heureuses. Prions le de *dissiper les Nations qui veulent la guerre*, et de leur donner une si haute idée de votre courage, qu'elle les détourne de vous attaquer, ou les réduise bientôt à vous demander la paix. Que si c'est la volonté de Dieu que vous éprouviez les fléaux de la guerre; du moins, vivez avec *tant de piété, de sobriété et de justice*, que vous puissiez *conserver dans vos cœurs et dans vos esprits cette paix de Dieu qui surpasse tout sentiment* et que nous ne cessons de lui demander pour vous.

Or en attendant que la suite des événemens manifeste sur ce pays les desseins de Dieu, qui seront toujours pour sa plus grande gloire, nous croyons de notre devoir de lui faire rendre de très-humbles actions de grâces des heureuses dispositions qu'il a inspirées aux sujets de SA TRES GRACIEUSE MAJESTE' en cette Province pour l'honneur de leur Religion, le service de leur Roi et la défense de leur Patrie.

A CES CAUSES, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT:

1<sup>o</sup>. Dans toutes les Eglises Paroissiales, le premier Dimanche après

ance.  
que  
struc-  
les a-  
is en  
liffin-  
mme  
val et  
liens,  
e vos  
ence  
ts de

d'une  
nner  
pu-  
avec  
-dire  
oser  
que

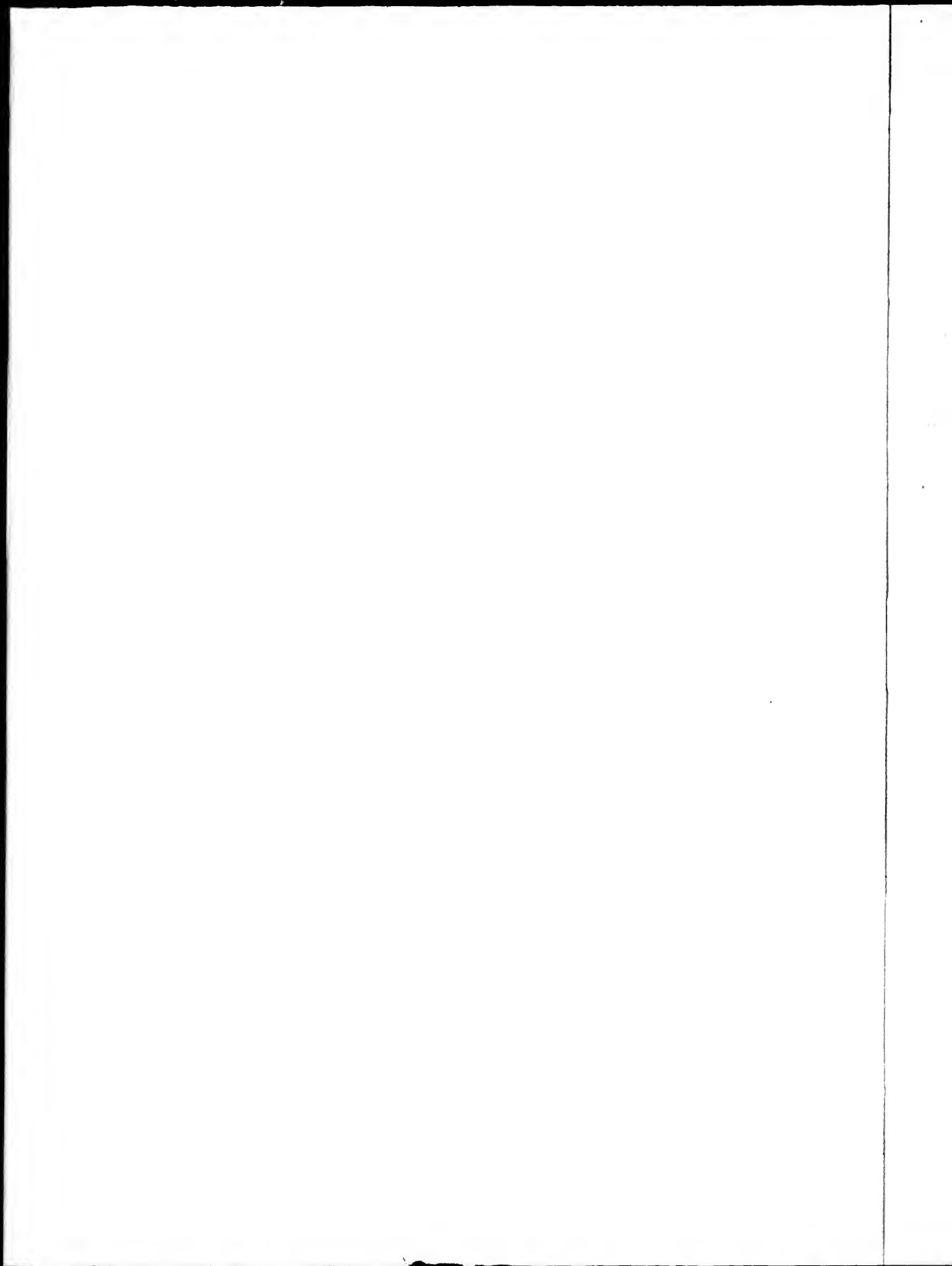
ur la  
ref-  
La  
tion,  
eux-  
effe-  
r ne

cune  
fou-  
gnés  
, si  
*Beni*  
mis  
*Na-*  
otre  
ntôt  
ous  
*icé,*  
*s et*  
que

les  
ous  
de  
RES  
eli-

rès





la réception de notre présent Mandement, un **TE DEUM** solennel avec le Pseaume **EXAUDIAT** et l'Oraison pour le Roi, sera annoncé au prône de la Messe Paroissiale et chanté à l'issue du Service Divin du matin ou du soir.

2<sup>o</sup>. Ce Mandement sera lu et publié avant le **TE DEUM**.

3<sup>o</sup>. Jusqu'à la fin du mois prochain, toutes les fois que les Rubriques permettront de faire Mémoire d'un simple, on ajoutera à la Messe l'Oraison **DEUS REFUGIUM**, pour les plus pressantes nécessités spirituelles et temporelles du Diocèse.

*Donné à Québec, dans notre Séminaire, sous notre Seing,  
le Sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le seize Septembre, Mil huit cent sept.*

† J. O. EV. DE QUEBEC,

Place † du Sceau.

*Et plus bas*

*Par Monseigneur,*

P. FL. TURGEON, *Cleric Scilicet*

*Bon pour Copie.*

*P. M. Turgeon Cleric Secret...*  
22

